

QUELQUES CONSEILS DE PREVENTION CAR ...



« LE VOL N'EST PAS UNE FATALITE »

Comment agissent les malfaiteurs ?

Un des individus se présente le plus souvent sous un aspect favorable (costume, tenue soignée, etc...).

Parfois, ils prétendent appartenir à une administration ou entreprise publique (EDF-GDF, INSEE, service des impôts, service des eaux, police ou gendarmerie, ...).

Ainsi, ils mettent en confiance leur future victime et parviennent à s'introduire dans les habitations.

Généralement, pendant qu'un individu parle avec la victime, le complice fouille les pièces de l'habitation et s'empare des économies.

Il arrive parfois que les malfaiteurs ne s'en tiennent pas seulement à cette manière de procéder et usent de violences pour commettre leurs méfaits.

Comment se protéger ?

Chez vous :

- N'ouvrez pas votre porte à un inconnu. Faites vous expliquer l'objet de la visite, par une fenêtre par exemple.

- N'hésitez pas à montrer au visiteur que vous êtes méfiant et exigez une carte professionnelle. Si vous avez ouvert imprudemment votre porte et que la personne est entrée, prétextez d'aller chercher un ami pour prévenir la police ou la gendarmerie.

- Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans un pot de fleurs..., ces lieux communs sont connus de tous les voleurs.

« Ne défendez jamais vos effets personnels au péril de votre vie. Elle a plus de valeur que n'importe quel bien. »

- Présent ou absent, fermez les fenêtres et la porte d'entrée. N'oubliez pas les accès situés sur l'arrière de la maison.

- En cas d'absence prolongée, fermez également les volets.

- Ne laissez pas le courrier s'entasser dans votre boîte aux lettres.

- Ayez recours aux services d'un voisin ou à la famille et prévenez la gendarmerie de votre absence.

- Soyez discret sur vos biens et vos habitudes.

- N'ayez pas d'importantes sommes d'argent à votre domicile. Les cachettes sont souvent découvertes par les malfaiteurs.

- Prenez vos objets de valeur en photo et relevez les numéros de série.

- Prenez l'habitude d'informer la police ou la gendarmerie de tous mouvements de personnes à proximité de votre domicile, même si ces renseignements vous paraissent sans importance.

Dans la rue :

- Circulez sur le trottoir en tenant votre sac à main côté mur et sous le bras. Vous éviterez ainsi le vol à l'arrachée.

- Soyez discret lors de vos retraits d'argent (attention aux personnes derrière vous). Si une défectuosité du distributeur apparaît, se rendre à la banque. Ne sollicitez aucune aide d'une personne qui vous est étrangère.

- Répartissez votre argent sur vous en divers endroits (portefeuille, poches...). Si vous vous sentez suivi, entrez dans un lieu public ou un magasin et faites alerter la police ou la gendarmerie.

- N'indiquez ni nom ni adresse sur vos trousseaux de clés. Si vous perdez une clé, faites changer votre serrure.

Votre véhicule :

- Ne laissez jamais d'argent ni votre sac à main en évidence à l'intérieur de votre véhicule.

- Attention aux accidents provoqués pour voler votre véhicule.

- Ne laissez jamais la clé de contact si vous descendez du véhicule même un court instant.

- Femme seule, bloquez toutes les portes de l'intérieur.

La prévention de la délinquance est l'affaire de tous !

Il faut être vigilant.

Protégez vous et protégez vos voisins.

Une bonne relation de voisinage constitue une parade efficace pour lutter contre la délinquance.

Signalez sans hésiter à la gendarmerie tout ce qui peut vous paraître suspect (véhicule inconnu, démarcheurs de toute nature, etc...).

**EN CAS D'URGENCE
COMPOSEZ LE**

17

**Un gendarme
spécialiste de
l'urgence sera à
votre écoute.**

Que faire en cas de cambriolage, vol ou d'agression ?

Si les auteurs sont encore présents :

- observez (nombre, signalement, armement, moyens de locomotion, direction de fuite ...) et écoutez (accent, prononciation d'un mot, d'un nom, prénom, surnom, ...).
- alertez la gendarmerie.

Dans tous les cas, ne touchez à rien avant l'arrivée des gendarmes. Les constatations (relevés d'empreintes, d'ADN, de traces ...) sont absolument nécessaires à l'enquête.

Qui prévenir ?

En présence d'individus suspects, prévenez ou faites prévenir la gendarmerie (téléphone d'urgence « 17 ») en précisant votre position exacte et les circonstances.

Si les malfaiteurs ont été mis en fuite par votre arrivée et que vous les avez vus, ou si un témoin les a vus, communiquez sans délai à la gendarmerie le maximum de renseignements sur leur signalement et leurs moyens de fuite.

La patrouille la plus proche sera immédiatement orientée vers vous pour recueillir votre témoignage et les éléments seront diffusés à l'ensemble des gendarmes en service et à la police.